



Centrale du Blayais : 10 kms pour la distribution d'iode et puis ?...

Bordeaux, le 13 septembre 2024 – 10 kms autour des centrales telle est la limite fixée par l'État pour la nouvelle campagne de distribution de comprimés d'iode qui commence ce 15 septembre.

Alors que le périmètre de protection (PPI) de la centrale a été porté à 20 kms depuis un arrêté du 30 mai 2018, l'État, après une distribution d'iode sur le seul périmètre de 10 à 20 kms, décide cette nouvelle distribution sur le seul périmètre de 0 à 10 kms au motif que les riverains situés dans le rayon de 10 à 20 kms ont déjà bénéficié de la distribution en septembre 2019...

Mais si la campagne de 2019 concernait 60 000 habitants invités avec un bon de retrait envoyé à domicile à récupérer leurs comprimés auprès de 20 pharmacies et à participer à 5 réunions publiques d'information en Blayais, Médoc et Charente maritime, la campagne qui débute vise 24 400 habitants qui iront de manière spontanée chercher leurs comprimés dans 9 pharmacies seulement à savoir une dans le 17, trois en Médoc et cinq dans le Blayais et sans avoir pour l'instant pas plus d'information.

Alors qu'en 2020 avec 5 réunions publiques d'information, un bon de retrait individuel échangeable dans 20 pharmacies pour 60 000 habitants, le Ministère de l'Intérieur, responsable des opérations, a avoué un taux de retrait de 20 % dans la population visée, on peut avoir de très fortes inquiétudes sur le taux de réussite pour les 24 000 habitants et les 9 pharmacies visées cette année d'autant que l'information sur cette campagne frise dans l'immédiat le silence absolu.

Les associations signataires interpellent donc l'État et son échelon préfectoral sur l'insuffisance des moyens et l'incohérence des mesures prises pour la protection des populations dans le périmètre de la centrale à moins qu'il s'agisse d'épargner EDF car elle finance les campagnes de distribution d'iode.

Au final, faute de renseignement précis pour les particuliers (pas de bon de retrait individuel et pas de justification de domicile) comme pour les entreprises et collectivités (le bon de retrait auprès des pharmacies comporte au choix la mention « *j'autorise ou je refuse l'utilisation des données de ce bon pour établir un bilan statistique de la distribution 2024-2025* »), le taux de retrait de ces comprimés s'il est communiqué officiellement un jour sera plutôt frappé d'une évaluation à la louche que d'un calcul à deux décimales après la virgule...

Alors au sein des élus locaux, tous les fervents promoteurs d'hypothétiques EPR2 au Blayais seraient quand même bien mieux inspirés de se préoccuper de la vie des riverains d'EDF et d'obtenir de l'État le respect de sa mission : l'égalité de protection qu'on habite à 5, 10, 20 kms ou au-delà du lieu de la centrale.

Contacts presse :

- Patrick MAUPIN Sepanso Gironde 06 89 71 88 46